

Jour de séance 21

le vendredi 5 avril 2013

9 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. Fraser soulève la question de privilège pour qualifier de non parlementaire une observation faite à la Chambre hier par l'hon. M. Flemming, laquelle a été publiée dans le Telegraph-Journal. L'hon. M. Flemming s'excuse de ses propos.

L'hon. M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la dissolution proposée de l'Unité d'enquête sur la sécurité des communautés et des voisinages, à Saint John (Pétition 6.)

M. Arseneault donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 11 avril 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, depuis le 1^{er} avril 2012 relativement aux cimetières privés au Nouveau-Brunswick.

M. Killen donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 11 avril 2013, appuyé par M. S. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que, au cours du mandat de l'ancien gouvernement libéral, 70 millions de dollars ont été donnés au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que la vaste majorité des fonds n'ont pas été recouverts et représentent une perte pour les contribuables du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'ex-premier ministre libéral a présidé des réunions du Cabinet, ou y a assisté, où il a été décidé d'accorder une aide financière au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que le père de l'ex-premier ministre libéral était administrateur d'une des compagnies affiliées au groupe de compagnies Atcon et en a profité financièrement lorsque le Cabinet a décidé d'accorder une aide financière ;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a mené une investigation sur la conduite de l'ex-premier ministre libéral;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a estimé que l'ex-premier ministre libéral avait agi de manière irrégulière en participant à ces réunions du Cabinet et avait enfreint la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif;

attendu que l'ex-premier ministre libéral était aussi chef de l'Association libérale du Nouveau-Brunswick pendant la période où il était en conflit;

attendu que l'ancien gouvernement libéral a accepté de payer les honoraires d'avocat de l'ex-premier ministre libéral liés à l'investigation du commissaire aux conflits d'intérêts;

attendu que ces honoraires dépasseraient 70 000 \$;

attendu que la plus récente déclaration déposée au bureau du contrôleur du financement politique indique que l'Association libérale du Nouveau-Brunswick détient des liquidités de plus de 1 million de dollars ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée demande à l'Association libérale du Nouveau-Brunswick et à son chef d'agir honorablement et de rembourser aux contribuables du Nouveau-Brunswick les honoraires d'avocat engagés par l'ex-premier ministre libéral pendant la défense de ses agissements irréguliers.

L'hon. M^{me} Shephard, leader parlementaire suppléante du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 22).

Le débat ajourné reprend sur la motion 22, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Riordon, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 14 h.